

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Délibération 2023-11

OBJET : Compte administratif 2022

Le 6 avril 2023 à 10h15, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal :40

Désignés :29

(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents :18

Visio :0

Votants :29

Procurations.....4

Date de la convocation :

31 mars 2023

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Emmanuel DELMOTTE, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Gilbert HUGUES, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission syndicale ; Xavier WIJK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ; Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ; Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ; Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ; Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Elisabeth DEBORDE déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Daniel LEBLAY délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Procurations :

Jean-Pierre DERMIT à Jean LEONETTI,
Françoise THOMEL à Xavier WIJK,
Bernard ALENDI à Marc OCCELLI
Marie-Louise GOURDON à Roland RAIBAUDI

Membres excusés :

Joseph CESARO, Caroline JOUSSEMET, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Khéra BADAOU, déléguée de la Commission syndicale ; Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ; Denise LAURENT, déléguée de la Commission syndicale ; Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ; Pierre CORPORANDY délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20230406-2023-11-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

M. WIJK est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022					
	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés (N-1)		1 036 536,73		2 526 990,14		3 563 526,87
Opérations de l'exercice	7 638 861,67	6 799 720,21	36 337 230,45	41 531 441,84	43 976 092,12	48 331 162,05
TOTAUX	7 638 861,67	7 836 256,94	36 337 230,45	44 058 431,98	43 976 092,12	51 894 688,92
Résultats de clôture		197 395,27		7 721 201,21		7 918 596,80
Restes à réaliser	202 236,21	0,00			202 236,21	0,00
TOTAUX CUMULES	7 841 097,88	7 836 256,94	36 337 230,45	44 058 431,98	44 178 328,33	51 894 688,92
RESULTATS DEFINITIFS	4 840,94			7 721 201,53		7 716 360,59

La présentation ci-avant du Compte Administratif de l'exercice 2022 du Syndicat fait apparaître un résultat excédentaire de la Section d'Exploitation de 7 721 201,53 €.

Par ailleurs, le résultat des opérations retracées dans la Section d'Investissement en 2022 correspond à un excédent de 197 395,27 €.

Cependant, il est nécessaire de tenir compte du solde des « Restes à Réaliser » en investissement à l'issue de l'exercice 2022, qui porte sur un montant de 202 236,21 € en dépenses.

Ainsi, le résultat de la Section d'Investissement après prise en compte du solde de « Restes à Réaliser » représente un déficit qui s'élève à - 4 840,94 €. Cela correspond à un besoin de financement qui fera l'objet d'une couverture par affectation d'une part du résultat d'Exploitation mentionné précédemment pour un montant de 7 721 201,53 €.

Le solde global d'exécution du Compte Administratif de l'exercice 2022 s'élève par conséquent à 7 716 360,59 € (excédent).

Le Conseil syndical examine le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Le Président, Monsieur LEONETTI, quitte la salle pour le vote.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
Le Président

Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20230406-2023-11-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Date de mise en ligne :

7 AVR. 2023